

REGLEMENT DE VISITE AU CENTRE TARAMANA CAMBODGE

La protection de l'enfance est la préoccupation principale de TARAMANA en France et au Cambodge.

Ce règlement de visite au Centre TARAMANA Cambodge a pour but de protéger les enfants d'atteintes potentielles aux mœurs (*conformément à la Déclaration Internationale des Droits de l'Enfant datée de 1989*) et de respecter l'intégrité des familles que nous accompagnons.

Article 1.

Pour des raisons d'organisation, de respect des enfants, et du travail réalisé par l'équipe au Centre TARAMANA Cambodge, les visites doivent être prévues **au moins 48 heures à l'avance.**

Seules les visites autorisées par un responsable de l'association au Cambodge (Directeur du Centre et/ou Président) sont possibles. Un rendez-vous devra alors être pris auprès d'un de ces responsables pour organiser la visite dans les meilleures conditions. La visite pourra être encadrée par un membre de l'équipe du Centre, par délégation d'un des responsables.

Les frais de déplacement resteront à la charge des visiteurs.

Article 2.

Un registre des visites est tenu par le Directeur du Centre. Le responsable de la visite note sur ce registre d'entrées et de sorties (qui devra être obligatoirement signé par chaque visiteur), toutes les informations qui lui sont relatives :

- nom, prénom, adresses postale et électronique,
- n° du passeport et nationalité,
- date, heures d'arrivée et de départ,
- but de la visite.

Article 3.

La visite doit s'effectuer selon les dispositions suivantes :

- respect des enfants et de leur sécurité,
- respect de l'encadrement et du personnel du Centre,
- respect de l'emploi du temps des enfants et de la vie du Centre.

Article 4.

La rencontre avec les enfants se fait dans l'enceinte du Centre en la présence obligatoire du responsable de la visite et/ou d'une personne habilitée par celui-ci.

Article 5.

La durée de la visite ne peut pas excéder 2 à 3 heures et doit se faire pendant les heures d'ouverture du Centre (de 7h20 à 16h30). La prise d'un repas dans le Centre avec l'équipe de TARAMANA Cambodge est possible sur invitation d'un des responsables et en fonction de l'emploi du temps de chacun. Ce repas se déroulera en présence du responsable de la visite et doit être prévu à l'avance.

Article 6.

Les visiteurs ne sont pas autorisés à se promener seuls dans le Centre. Il leur est strictement interdit de sortir du Centre avec un enfant à leurs seules initiatives.

Ce règlement s'applique à tous les visiteurs. Il est affiché au Centre TARAMANA Cambodge et devra obligatoirement être signé par chaque visiteur.

Tout parrain et tout visiteur se rendant au Centre sont tenus de participer à la politique de prévention mise en place par **TARAMANA Cambodge** et s'engagent de ce fait à respecter les modalités de comportement définies par le présent règlement de visite.

Les dirigeants de **TARAMANA Cambodge** s'engagent de leur côté à faire appliquer stricto sensu les règles ci-dessus définies. Le non-respect de ce règlement pourra entraîner la radiation de l'association et/ou un signalement auprès des autorités compétentes.

Je soussigné(e), nous soussignons (barrer la mention inutile)

reconnais(sons) avoir pris connaissance du règlement de visite du Centre TARAMANA Cambodge et je m'engage, nous nous engageons (barrer la mention inutile) à le respecter.

Fait le :
Lieu
Signature du ou des visiteurs

Fait le :
Lieu
Signature et tampon du Directeur du Centre